



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

**Cabinet**  
**Bureau de l'ordre public et**  
**de la sécurité intérieure**

Bar-le-Duc, le 13 juin 2019

Le Préfet de la Meuse

à

Mesdames et Messieurs les Maires

**Objet :** Mesures à mettre en œuvre à l'occasion du passage du Tour de France 2019

**Pièces jointes :** itinéraire et horaires de coupure de la circulation le mardi 9 juillet 2019

La 106ème édition du Tour de France traversera votre commune le mardi 9 juillet prochain. L'objectif est d'assurer un écoulement rapide et régulier du trafic du 106ème Tour de France sans que son passage n'entraîne des perturbations trop importantes ou trop prolongées pour les usagers de la voie publique ou des risques pour la sécurité des concurrents et des spectateurs.

Comme suite aux différentes réunions de coordination et compte tenu des enjeux de sécurité spécifiques à chaque territoire, **les heures de fermeture des voies** à la circulation publique sur le parcours du Tour en Meuse ont été fixées ainsi :

Rancourt-sur-Ornain - Fain Vél : 11h30- 16h

Bar le Duc : 8h30/10h30 - 16h

Naives Rosières - Sampigny : 12h00-16h30

Sampigny- Pagny sur Meuse : 12h45-17h00

Commercy : 12h30-17h00

La circulation publique sur les voies empruntées par le Tour doit donc être interdite à tous les véhicules autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation au moins une heure avant le passage du premier véhicule de la caravane publicitaire en fonction de l'itinéraire et des horaires établis par l'organisateur.

Les voies devront être rendues à la circulation publique environ quinze minutes après le passage du véhicule « FIN DE COURSE » de la gendarmerie nationale après avis favorable des forces de l'ordre qui assureront qu'il n'existe aucun obstacle à la circulation.

Afin d'assurer un cadre réglementaire adéquat pour le passage de l'épreuve, **il revient aux autorités détentrices du pouvoir de la police de la circulation de prendre les mesures réglementaires** en matière de circulation et de stationnement sur les voies communales sur lesquelles s'exercent habituellement leurs pouvoirs de police respectifs.

En conséquence, au titre de votre pouvoir de police de la circulation, je vous demande de bien vouloir prendre un arrêté pour les voies empruntées par la course le mardi 9 juillet 2019 accordant un usage privatif de la chaussée aux horaires indiquées ci-dessus et interdisant **le stationnement à minima quatre heures** avant le passage du premier véhicule de la caravane publicitaire

Vous transmettez votre arrêté à mes services **pour le mardi 25 juin 2019** à l'adresse suivante : [pref-polices-administratives@meuse.gouv.fr](mailto:pref-polices-administratives@meuse.gouv.fr). ( Tel :03 29 77 55 60 )

Vous trouverez ci-joint un modèle d'arrêté à adapter en fonction de vos contraintes locales. Tout autre arrêté que vous jugerez utile de prendre au titre de vos pouvoirs de police concernant cette manifestation ( circulation, stationnement...) devra également être transmis à mes services.

**La communication avec les entreprises et les particuliers susceptibles d'être concernés situés sur le territoire de votre commune** de ces horaires d'interdiction de circulation relève de votre compétence. Cette communication préalable a pour but de réduire le nombre de conducteurs qui risquent de se retrouver bloqués et constituer des embouteillages lors du passage du Tour de France.

Compte-tenu de la circulation restreinte engendrée par cet événement, les véhicules de secours et de sécurité publique, dans les cas d'urgence, pourront être autorisés à emprunter les voies interdites à la circulation **sous réserve d'y avoir été autorisé par le centre opérationnel départemental (COD) et exclusivement dans le sens de la course.**

Le franchissement des voies pourra être autorisé aux axes de cisaillement préalablement définis par les forces de sécurité intérieure durant la période d'interdiction par les agents de services chargés de la surveillance de la circulation et effectué sous leur contrôle.

La menace terroriste demeure élevée et protéiforme. Le territoire français est toujours au niveau **sécurité renforcée – risque attentat du plan vigipirate**. Cette situation nous oblige à être particulièrement vigilants quant aux dispositifs de sécurité à mettre en place à l'occasion des manifestations organisées dans le département.

Dans le cadre de la sécurisation de cet événement au retentissement mondial, je vous demande de prendre contact avec les forces de l'ordre afin d'assurer la sécurisation du parcours sur votre territoire aussi bien pour les coureurs que pour les spectateurs et notamment de prévoir de s moyens de protection des zones accueillant de fortes densités de public.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Alexandre ROCHATTE



Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les Maires des communes du département de la Meuse traversées par le Tour de France lors de l'étape n°4 le mardi 9 juillet 2019 :

- Rancourt sur Ornain
- Revigny sur Ornain
- Laimont
- Val d'Ornain
- Fains-Veel
- Bar le duc
- Naives-Rosières
- Erize Saint Dizier
- Lavallée
- Lignières sur Aire
- Ménil aux Bois
- Sampigny
- Vadonville
- Lérouville
- Commercy
- Euville
- Troussey
- Pagny sur Meuse

*copie pour information :*

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Meuse  
Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement  
Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique  
Monsieur le Commandant de Groupement de gendarmerie de la Meuse  
Monsieur le Directeur du service départemental d'incendie et de secours  
Monsieur le Président de l'association des maires

